

## Quoi ?

Parution du Rapport d'évaluation de la politique scientifique 2022

## Quand ?

5/12/2022

## Pourquoi ?

Mission du Pôle de la Politique scientifique, l'organisme consultatif régional en matière de recherche

## A épingler :

8 recommandations pour renforcer la position de la Wallonie en matière de RDI



## RAPPORT D'ÉVALUATION DE LA POLITIQUE SCIENTIFIQUE 2022

Le Pôle Politique scientifique publie son rapport d'évaluation de la politique scientifique 2022. Cette publication, dont la formule est entièrement renouvelée, dresse les principaux constats en matière de politique scientifique sur base de 20 indicateurs, et identifie les forces et les faiblesses du système wallon de RDI.

Sur base des constats et analyses, le Pôle formule 8 recommandations, comprenant des pistes d'actions concrètes, en vue de favoriser la politique de RDI en Wallonie.

Le rapport d'évaluation 2022 met également l'accent sur l'un des cinq domaines d'innovation stratégiques définis dans la stratégie de spécialisation intelligente de la Wallonie (S3). Le focus est ainsi consacré aux innovations pour des modes de conception et de production agiles et sûrs.

## UN SET DE 20 INDICATEURS

Le set de 20 indicateurs permet de caractériser 6 domaines : financement, capital humain, entreprises innovantes, collaborations, valorisation et ouverture à l'international.

Voici quelques chiffres et indicateurs concernant la situation de la Wallonie en matière de R&D, analysés dans le rapport.

### Financement : intensité de R&D

- Dépassement de l'objectif des 3% : 3,34% en 2019
- Dans peloton de tête européen
- Objectif des 2% largement dépassé pour les entreprises (2,8%), objectif de 1% pour les pouvoirs publics pas encore atteint.

### Capital humain : nouveaux diplômés en STEM

- Faiblesse en Fédération Wallonie-Bruxelles
- 15,2% en 2020 pour 25% au niveau européen
- Augmentation du nombre de diplômés : 6.525 en 2018 et 7.818 en 2020

### Entreprises innovantes

- 61% des entreprises wallonnes développent des activités d'innovation
- Effet de taille important : 93% des grandes entreprises et 57% des entreprises de moins de 50 travailleurs
- Evolution positive pour l'ensemble des classes d'entreprises

### Collaborations

- 42% des entreprises innovantes nouent des collaborations
- Effet de taille : 75% des grandes entreprises et 36% des entreprises de moins de 50 travailleurs
- Evolution positive après une forte baisse constatée dans le rapport précédent

### Valorisation : part des secteurs High Tech et Medium High Tech dans l'emploi total

#### *Secteurs manufacturiers HT et MHT: 4,3% de l'emploi total*

- Taux égal au taux national mais inférieur à la moyenne de l'UE 27
- Stabilité

#### *Services HT : 3,9% de l'emploi total*

- Taux inférieur au taux national mais proche de la moyenne de l'UE 27
- Evolution à la hausse

### Participation aux programmes européens

- Taux de captation : 0,45% pour Horizon 2020 alors que la population wallonne représente 0.82% de la population européenne, taux en baisse par rapport au programme-cadre précédent
- Dépositants : Universités (52%), entreprises (41%), centres de recherche (12%)
- Taux de succès : Entreprises (17%), centres de recherche (15%), universités (14%)

## RECOMMANDATIONS 2022

---

Le Pôle formule 8 recommandations pour renforcer la position de la Wallonie en matière de RDI. Voici la synthèse de ces recommandations

### 1. Des actions à court terme pour faire face à la crise actuelle

Trois actions ponctuelles à mettre en œuvre à court terme :

- Dégager des solutions pour adapter les soutiens en cours à la hausse des coûts salariaux afin de pouvoir assurer les engagements contractuels et conserver l'emploi.
- Privilégier l'octroi de subsides plutôt que le recours aux avances récupérables pour répondre à l'imprévisibilité et aux nombreuses incertitudes auxquelles doivent faire face les entreprises.
- Assurer une procédure de liquidation rapide et efficace des aides afin de ne pas mettre en difficulté les acteurs concernés et ne pas compromettre la conduite ultérieure d'activités de RDI.

### 2. La nécessité de privilégier une vision stratégique pérenne

- Urgence de s'engager pleinement dans une dynamique de transition durable
- Nécessité d'un cadre politique et stratégique cohérent et stable.
- Soutien aux orientations définies notamment dans la S3 et le Plan de relance
- Mise en garde contre une réorientation massive des budgets de recherche vers ces domaines ou au gré des urgences.
- Pérennisation des impulsions données dans le cadre du Plan de relance au-delà de cette législature, avec mise en place d'un dispositif d'évaluation

### 3. La réaffirmation de l'importance de la RDI pour le redéploiement de la Wallonie

- Contexte budgétaire difficile, nécessité de trouver des moyens budgétaires supplémentaires.
- Importance d'investir dans les activités de RDI pour assurer le redéploiement économique et sociétal de la Wallonie.
- Poursuite des efforts pour atteindre l'objectif européen de consacrer 1% du PIB de moyens publics à la RDI.
- Nécessité de pérenniser les budgets dédiés RDI ainsi que des moyens prévus dans le Plan de relance
- Soutien aux programmes/projets présentant les retombées les plus porteuses pour la Région.

### 4. Intensifier la valorisation de la recherche

- Evolution positive en matière de valorisation, poursuivre les efforts entrepris.
- Renforcer la complémentarité des différents dispositifs existants afin de proposer des mécanismes de soutien et d'accompagnement intégrés et coordonnés pour faciliter cette valorisation.
- Développement des outils les mieux adaptés aux différents métiers et mobilisation maximale de l'ensemble des dispositifs disponibles.
- Projets situés à des hauts échelons TRL (Technology Readiness Level) : nécessité d'être plus en phase avec la réalité des domaines technologiques et de garantir une qualification adéquate des activités de R&D afin de ne pas handicaper le financement des projets.
- Impact du renforcement des collaborations entre acteurs de la recherche au travers d'écosystèmes résilients sur le potentiel de valorisation : encourager cette dynamique notamment via les instruments de soutien régionaux à la RDI.

### 5. Une action urgente à mener pour augmenter le nombre d'étudiants dans les filières STEM

- Soutien à la mise en œuvre d'un plan d'action visant à renforcer l'attractivité des filières STE(A)M auprès des jeunes dans le Plan de relance
- Urgence : parvenir à un accord sur une définition des STE(A)M et encourager le développement de collaborations efficaces.
- 4 axes nécessaires pour aboutir à un plan impactant :
  - Réformer l'enseignement des sciences en développant la démarche d'investigation et les approches créatives et en mettant mieux en évidence le lien avec la technologie.
  - Développer une approche spécifique au genre féminin.
  - Mieux faire connaître la diversité des métiers.
  - Réfléchir à une meilleure articulation entre l'enseignement secondaire et l'enseignement supérieur.

### 6. Un engagement des acteurs de la recherche dans les programmes européens à encourager

- Mise en œuvre d'actions complémentaires et coordonnées afin de renforcer davantage la participation des acteurs wallons et augmenter leur taux de succès : soutien aux activités de réseautage, mise en place d'un lobbying efficace au sein des comités de programmes, « prime Horizon » pour les universités et les centres de recherche.
- Action en amont avec mesures de soutien spécifiques pour permettre la progression des projets au sein de l'échelle TRL et atteindre les stades indispensables pour pouvoir participer aux programmes européens.

- Soutien financier pérenne pour les instruments actuels d'accompagnement afin qu'ils bénéficient d'un financement plus stable et ne soient plus tributaires de la programmation des fonds européens.

## 7. Un renforcement des liens avec l'administration

- Identification de l'utilisation précise des moyens publics régionaux de soutien à la RDI: relancer les travaux visant à caractériser l'utilisation des crédits budgétaires à la R&D par types d'outils et par type d'acteurs.
- Mise en place d'une plate-forme de discussion entre le Pôle et le SPW-EER avec le soutien du ministre de la Recherche.

## 8. Le soutien au maintien de l'exonération du précompte professionnel pour les chercheurs

- Intérêt de cet instrument fiscal pour le développement des activités de RDI et soutien à son maintien
- Réflexions à mener afin de lever les difficultés rencontrées et faciliter l'application de cet instrument en cohérence avec les réalités des entreprises, des universités, des hautes écoles et des centres de recherche agréés.

## FOCUS

---

Une autre nouveauté de ce rapport : le focus sur les innovations pour des modes de conception et de production agiles et sûrs. Il s'agit de l'un des domaines d'innovation stratégique défini dans le cadre de la stratégie de spécialisation intelligente de la Wallonie.

Intelligence artificielle, jumeaux numériques, Internet des objets, matériaux intelligents : ces technologies clés sont essentielles pour permettre à l'industrie wallonne d'opérer sa transformation en industrie 4.0 et de s'engager vers des modèles plus durables.

Le Rapport d'évaluation du Pôle Politique scientifique est disponible auprès du Service Communication du CESE Wallonie :  
[communication@cesewallonie.be](mailto:communication@cesewallonie.be).

Il peut également être téléchargé via le site internet [www.cesewallonie.be](http://www.cesewallonie.be)